

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate de bismuth alcalin pour analyse, Reag. Ph.Eur.

Révision: 11.03.2025

Code du produit: AC14.00892

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nitrate de bismuth alcalin pour analyse, Reag. Ph.Eur.

Nº CAS: 1304-85-4
Nº CE: 215-136-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation

Réactifs et produits chimiques de laboratoire
Réservé à des fins de laboratoire et d'analyse.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda
Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º
Lieu: N-4050-320 Porto
Téléphone: +351 226002917
E-mail: info@analytichem.com
Interlocuteur: SDS service department
E-mail: SDS@analytichem.com
Internet: www.analytichem.com
Service responsable: SDS service department

Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem Belgium NV
Rue: Industriezone "De Arend" 2
Lieu: B-8210 Zedelgem
Téléphone: +32 50 28 83 20
E-mail: info.be@analytichem.com
Interlocuteur: SDS service department
E-mail: SDS@analytichem.com
Service responsable:
AnalytiChem:
EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem,
Belgium, +32 50 28 83 20
EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg,
Germany, +49 203 51 94 – 200
EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG
Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848
UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester,
OX26 4XB, England, +44 1869 355 500
USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States,
+1 800-244-8378
Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X
4B6, Canada, +1 514-457-0701
Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater
North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

0800 564 402 (CHEMTREC)

Information supplémentaire

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) n° 1907/2006, le tonnage annuel

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate de bismuth alcalin pour analyse, Reag. Ph.Eur.

Révision: 11.03.2025

Code du produit: AC14.00892

Page 2 de 12

ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un dél ai ultérieur.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou de la préparation****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ox. Sol. 2; H272

Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319

STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**Mention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

- | | |
|------|--|
| H272 | Peut aggraver un incendie; comburant. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |

Conseils de prudence

- | | |
|----------------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P220 | Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P337+P313 | Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. |

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

- | | |
|--------------------|---------------|
| Formule: | Bi5H9N4O22 |
| Poids moléculaire: | 1461,99 g/mol |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate de bismuth alcalin pour analyse, Reag. Ph.Eur.

Révision: 11.03.2025

Code du produit: AC14.00892

Page 3 de 12

Composants pertinents

| Nº CAS | Substance | Quantité |
|-----------|---|----------|
| Nº CE | Nº Index | Nº REACH |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | |
| 1304-85-4 | sous-nitrate de bismuth | 100 % |
| | Ox. Sol. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H272 H315 H319 H335 | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| Nº CAS | Nº CE | Substance | Quantité |
|-----------|---|-------------------------|----------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 1304-85-4 | | sous-nitrate de bismuth | 100 % |
| | par inhalation: CL50 = > 5,07 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg | | |

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Aucune donnée disponible

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
Appeler un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologue.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

Méthémoglobinémie

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate de bismuth alcalin pour analyse, Reag. Ph.Eur.

Révision: 11.03.2025

Code du produit: AC14.00892

Page 4 de 12

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Solides non combustibles

Combustible

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Combustible

Pour les non-sécuristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Recueillir à l'état sec avec précaution. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate de bismuth alcalin pour analyse, Reag. Ph.Eur.

Révision: 11.03.2025

Code du produit: AC14.00892

Page 5 de 12

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

- Lire l'étiquette avant utilisation.
- Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Assurer une aération suffisante.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Préventions des incendies et explosion

Matériau, riche en oxygène, Comburant

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

- Enlever les vêtements contaminés.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Matériau combustible

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage +5°C - +30°C

Protéger contre: Lumière

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| Nº CAS | Substance | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|--------------------------------------|-------------------------|-------------------|------------|------------------------|
| DNEL type | | | | |
| 1304-85-4 | sous-nitrate de bismuth | | | |
| Salarié DNEL, à long terme | | par inhalation | systémique | 2,7 mg/m ³ |
| Utilisateur privé DNEL, à long terme | | par inhalation | systémique | 0,67 mg/m ³ |
| Utilisateur privé DNEL, à long terme | | par voie orale | systémique | 5 mg/kg p.c./jour |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate de bismuth alcalin pour analyse, Reag. Ph.Eur.

Révision: 11.03.2025

Code du produit: AC14.00892

Page 6 de 12

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Substance | |
|---|-------------------------|---------------|
| Milieu environnemental | | Valeur |
| 1304-85-4 | sous-nitrate de bismuth | |
| Eau douce | | 0,137 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus) | | 1,37 mg/l |
| Eau de mer | | 0,014 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 14176,5 mg/kg |
| Sédiment marin | | 1417,7 mg/kg |
| Intoxication secondaire | | 33,3 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 17,5 mg/l |
| Sol | | 120,3 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Gants de protection appropriés KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, email: vertrieb@kcl.de avec la spécification (test selon la norme EN374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate de bismuth alcalin pour analyse, Reag. Ph.Eur.

Révision: 11.03.2025

Code du produit: AC14.00892

Page 7 de 12

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dégagement de poussière

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: P2

L'entrepreneur doit s'assurer que l'entretien, le nettoyage et l'examen des appareils de protection respiratoire sont effectués conformément aux informations fournies par le fabricant et documentés en conséquence .

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--------------------------|
| L'état physique: | solide |
| Couleur: | incolore |
| Odeur: | sans odour |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation: | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair: | X |
| Température d'auto-inflammation: | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition: | 260 °C |
| pH-Valeur (à 20 °C): | ~3,2 (50 g/l) |
| Viscosité cinématique: | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité: | pratiquement insoluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | |
| non déterminé | |
| La vitesse de dissolution: | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| La stabilité de la dispersion: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité (à 20 °C): | 4,93 g/cm³ |
| Densité relative: | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente: | 600 kg/m³ |
| Densité de vapeur relative: | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules: | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenu:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

comburant

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate de bismuth alcalin pour analyse, Reag. Ph.Eur.

Révision: 11.03.2025

Code du produit: AC14.00892

Page 8 de 12

Matières solides comburantes, Catégorie 2

Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Taux d'évaporation: | Aucune donnée disponible |
| Épreuve de séparation du solvant: | Aucune donnée disponible |
| Teneur en solvant: | Aucune donnée disponible |
| Teneur en corps solides: | Aucune donnée disponible |
| Point de sublimation: | Aucune donnée disponible |
| Point de ramollissement: | Aucune donnée disponible |
| Point d'écoulement: | Aucune donnée disponible |
| Aucune donnée disponible: | Aucune donnée disponible |
| Viscosité dynamique: | Aucune donnée disponible |
| Durée d'écoulement: | Aucune donnée disponible |

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Comburant

10.2. Stabilité chimique

Protéger contre:
Lumière
Humidité

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Matériau combustible

10.4. Conditions à éviter

Lumière
Humidité

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate de bismuth alcalin pour analyse, Reag. Ph.Eur.

Révision: 11.03.2025

Code du produit: AC14.00892

Page 9 de 12

| Nº CAS | Substance | | | | | |
|-----------|---|---------------|--------|--------|---------------------|--------------------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode | |
| 1304-85-4 | sous-nitrate de bismuth | | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | > 2000 | Rat | Study report (2012) | EU Method B.1 tris |
| | inhalation (4 h) poussières/brouillard | CL50 mg/l | > 5,07 | Rat | Study report (2010) | OECD Guideline 436 |

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (sous-nitrate de bismuth)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune donnée disponible

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Irritant

Méthémoglobinémie

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate de bismuth alcalin pour analyse, Reag. Ph.Eur.

Révision: 11.03.2025

Code du produit: AC14.00892

Page 10 de 12

| Nº CAS | Substance | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
|-----------|-----------------------------------|--------------------|-------|-----------|---------------------------------|----------------------------|--------------------|
| 1304-85-4 | sous-nitrate de bismuth | | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l | > 137 | 96 h | Danio rerio | REACH Registration Dossier | OECD Guideline 203 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l | > 137 | 72 h | Pseudokirchneriella subcapitata | REACH Registration Dossier | OECD Guideline 201 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l | > 137 | 48 h | Daphnia magna | REACH Registration Dossier | OECD Guideline 202 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

Information supplémentaire

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro****d'identification:**

UN 1477

14.2. Désignation officielle de**transport de l'ONU:**

NITRATES INORGANIQUES, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le**transport:**

5.1

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

5.1

Code de classement:

O2

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate de bismuth alcalin pour analyse, Reag. Ph.Eur.

Révision: 11.03.2025

Code du produit: AC14.00892

Page 11 de 12

| | |
|---|------|
| Dispositions spéciales: | 511 |
| Quantité limitée (LQ): | 1 kg |
| Quantité exceptée: | E2 |
| Catégorie de transport: | 2 |
| Nº danger: | 50 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | E |

Transport fluvial (ADN)

| | |
|--|-------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1477 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | NITRATES INORGANIQUES, N.S.A. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 5.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 5.1 |
| Code de classement: | O2 |
| Dispositions spéciales: | 511 |
| Quantité limitée (LQ): | 1 kg |
| Quantité exceptée: | E2 |

Transport maritime (IMDG)

| | |
|--|-----------------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1477 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | NITRATES, INORGANIC, N.O.S. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 5.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 5.1 |
| Dispositions spéciales: | - |
| Quantité limitée (LQ): | 1 kg |
| Quantité exceptée: | E2 |
| EmS: | F-A, S-Q |

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

| | |
|--|-----------------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1477 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | NITRATES, INORGANIC, N.O.S. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 5.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 5.1 |
| Dispositions spéciales: | A3 A803 |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | 2.5 kg |
| Passenger LQ: | Y544 |
| Quantité exceptée: | E2 |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 558 |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | 5 kg |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo): | 562 |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | 25 kg |

14.5. Dangers pour l'environnement

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate de bismuth alcalin pour analyse, Reag. Ph.Eur.

Révision: 11.03.2025

Code du produit: AC14.00892

Page 12 de 12

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

Ox. Sol. 2: Matière solide comburante, catégorie de danger 2

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H272 Peut agraver un incendie; comburant.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.